

# Financement initial d'une bonne prise en charge au troisième âge

---

Ce modèle de financement propose un financement initial de quatre ans par la Confédération, avec une obligation de cofinancement pour les cantons. Inspiré du programme d'impulsion pour la prise en charge des enfants, ce financement initial tient également compte de l'assurance qualité dès le début. Si l'ampleur du financement était la même que pour la prise en charge des enfants, les coûts supplémentaires seraient de 50 millions de francs par an (soit 200 millions pour quatre ans) par rapport à aujourd'hui au niveau fédéral – et au moins aussi élevés aux niveaux cantonal et communal.

Ce modèle soutient la dynamique qui s'est créée autour de la prise en charge au troisième âge et favorise les innovations et l'amélioration de la qualité du service. Toutefois, il ne garantit pas le financement à long terme, et les différences régionales dans la structure de l'offre seraient probablement importantes.

**Important pour la mise en œuvre:** le soutien de l'offre est basé sur la définition d'une bonne prise en charge au sens large. L'amélioration de la qualité et les initiatives visant à réduire les difficultés d'accès doivent être encouragées dans la même mesure que le développement de l'offre.

## Financement initial d'une bonne prise en charge au troisième âge

---

<b>Que recevrait une personne éligible?</b>	Une offre de prise en charge beaucoup plus étendue avec des tarifs plus bas et un accès plus facile aux prestations, par exemple grâce au travail de proximité avec les personnes âgées. Pas de paiement direct aux personnes âgées.
<b>D'où vient l'argent?</b>	Des contribuables – pour la période de financement initial aux niveaux fédéral et cantonal, puis pour la mise en œuvre régulière aux niveaux cantonal et communal.
<b>Combien cela coûte-t-il à l'État?</b>	50 millions de francs par an, soit 200 millions de francs pendant quatre ans. Les cantons et les communes doivent chacun investir la même somme. Ensuite, le financement à long terme doit être assuré par les cantons et les communes. <i>Pour comparaison: le financement initial pour le développement des places de crèche a également bénéficié d'un crédit d'engagement de 200 millions de francs pour les quatre premières années.</i>
<b>Avantages de ce système</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Des modèles nouveaux et innovants sont mis en place et testés.</li><li>▪ Incitation au développement au niveau local, étroitement adapté aux besoins réels.</li><li>▪ Les résultats peuvent être coordonnés et rendus accessibles au niveau national.</li><li>▪ Possibilité d'inclure des projets de la société civile et de faire appel à des bénévoles.</li></ul>
<b>Inconvénients de ce système</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La Confédération ne fournit un financement initial que si les cantons/communes participent aux projets en même temps.</li><li>▪ Comment garantir l'ancrage à long terme?</li><li>▪ Patchwork trop important en raison des différences entre les cantons et les communes en matière d'innovation.</li><li>▪ De nombreuses personnes ayant besoin d'une prise en charge ne connaissent pas ce système.</li></ul>
<b>Comment y parvenir?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Adopter une loi fédérale sur les aides financières pour la mise en place et le développement des offres de prise en charge au troisième âge ainsi que l'amélioration de leur qualité.</li><li>▪ Développer des idées de projets aux niveaux cantonal et communal.</li><li>▪ Évaluer les résultats et passer à un financement durable pour les offres efficaces.</li></ul>

---

### **Important!**

---

- L'accent doit également être mis sur l'accès et la qualité, et pas seulement sur le développement quantitatif de l'offre.